

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérative :

2

Conseillers représentés :

6

Total votants :

56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 septembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 septembre 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Farida LAÏD à Éric BOUCOURT
Tahar BOUANANE à Jean-Michel LAVEST

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Georges LOPEZ.

Conseillers ayant voix délibérative : Guy PRADELLE, Alain DESCOLS

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITÉS

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1 ;

Vu l'instruction M14 pour le budget Espace Activités ;

Vu la délibération n°20220322-41 du 22 Mars 2022 approuvant le budget primitif 2022.

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications et ajustements budgétaires.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative telle que figurant ci-dessous :

Investissement Dépenses

Chapitre	Montant en euros
23 'Immobilisations en cours'	-21 700,00 €
2313 'Constructions'	-21 700,00 €
27 'Autres immobilisations financières'	21 700,00 €
27638 'Créances sur autres établissements publics'	21 700,00 €
TOTAL	0.0

TOTAL VOTANTS : 56

Conseillers présents : 50

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Hélène BOUDON

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

